



Le mot du maire :

*Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,
Nous voilà en fin de cette triste année 2020, une nouvelle année se profile.*

Malgré tout, j'espère qu'elle va occulter tous les désagréments et toutes les misères que nous avons subis collectivement à cause de la pandémie, et qu'elle va nous redonner de l'espoir.

Je crois en la capacité de la majorité d'entre nous de faire face à cet ennemi invisible. Je n'ai aucun doute en l'avenir, nous aurons des jours meilleurs, et nous retrouverons bientôt notre ART de VIVRE.

En ce qui concerne notre village, je pense que nous n'avons pas eu à déplorer de situations extrêmes, cependant le rythme de vie et les contraintes imposées par la lutte contre le virus nous ont rappelé que même à VITROLLES en LUBERON le risque est bien réel.

Limiter les déplacements, porter le masque, ne pas se rassembler trop nombreux, pratiquer la distanciation, toutes ces notions inhabituelles ont rythmé notre quotidien, et ont participé à lutter contre ce fléau, il faut continuer momentanément et de ce fait s'armer de patience.

J'ai été interpellé par certains concitoyens à propos de dégradations volontaires qu'ils ont subies au cimetière et sur des véhicules, j'ai donc déposé plainte auprès de la gendarmerie. VITROLLES en LUBERON n'est pas habitué à ce genre de situation, j'espère que cet épisode ne sera à l'avenir qu'un mauvais souvenir, et que la quiétude reprendra son cours.

J'espère et je souhaite aussi qu'à partir de 2021 nous allons pouvoir à nouveau nous retrouver sans contraintes excessives, au cinéma, au sein des associations, ou autour d'un verre.

Protégez-vous ainsi que vos proches, je vous souhaite à toutes et tous la santé, et une très belle année 2021.

Alain de Villebonne

1

NOUVEAUX ARRIVANTS

Nous avons le plaisir d'apprendre l'installation de plusieurs nouveaux résidents sur notre commune.

Nous leur souhaitons la bienvenue et nous serons heureux de les rencontrer à l'occasion des festivités villageoises dès qu'elles pourront reprendre.

Informations destinées aux nouveaux arrivants :

Le maire reçoit en mairie les lundis et jeudis de 11h à 12h.

Tél : 04 90 77 82 01

Courriel : mairie@vitrolles-en-luberon.fr

Site officiel : www.vitrolles-en-luberon.fr

Des nouvelles et alertes sont diffusées sur l'application Info-Flash de la commune (à télécharger sur www.info-flash.com)

Les activités culturelles et associatives du village sont signalées sur les panneaux d'informations situés à côté des containers.

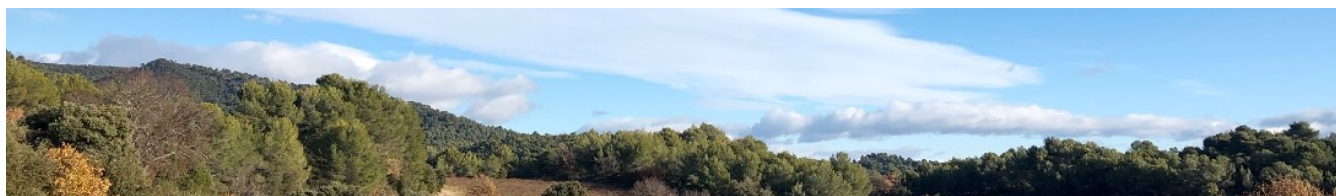


NAISSANCES

Le Conseil Municipal a l'honneur et la joie de féliciter :

Roseline et Georges, les heureux parents de : **Pauline**, née le 9 juillet 2020

Julie et Vincent, les heureux parents de : **Loïs**, né le 5 août 2020



La Mairie vient de préciser, à la demande de Médiapost, une douzaine d'adresses postales. Les personnes concernées recevront, après validation, une notification. Ainsi, notre Mairie, à l'entrée située en face des numéros 12 et 14, se trouve tout nouvellement dotée du N°13... Heureux présage!

Pour le saluer dignement, le Conseil Municipal a décidé de l'équiper d'une belle boîte aux lettres toute neuve!



Le Conseil municipal se joint au maire pour vous présenter ses meilleurs voeux pour 2021.



Vous avez déjà pu constater que les containers de tri sélectif ont été enfin déplacés du rond-point vers le nouveau parking ;
Et vous pourrez prochainement y accéder en toute sécurité :
À partir du 11 janvier débiteront les travaux du cheminement piéton reliant le village au nouveau parking, cheminement qui a dû être fortement modifié par rapport au projet initial.

Aussi, la réfection du toit des 4 indiscrets dans la cour de l'école a été votée, le devis signé, nous sommes maintenant dans l'attente du bon vouloir de l'entreprise..
Idem pour les éclairages public défectueux : Problèmes de pièces de rechange, de délais..
Les retards s'accumulent, pouvant donner à certains l'impression d'inaction :
Mais l'équipe municipale s'active !

Depuis la mi septembre, Mme Christiane AUBERT, notre secrétaire de mairie étant toujours en congés maladie prolongés (nous lui souhaitons un prompt rétablissement), la vacance de son poste et le retard à rattraper soumet l'équipe du maire et de ses adjoints à un rythme inhabituel. Les permanences et l'accueil sont actuellement assurés par le maire et ses adjoints.

Informé de la situation, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'une remplaçante avec un temps de travail augmenté à 21h hebdomadaires.
Il reste encore actuellement à trouver cette remplaçante, les personnes qualifiées ne se bousculant pas pour postuler à Vitrolles en Luberon (mais si seulement elles en connaissaient le charme !).

Cela permettra de retrouver une certaine sérénité et d'avancer plus vite sur les projets municipaux qui nous tiennent à coeur.

La Commission Travaux réfléchit à une réhabilitation de l'ancienne salle de classe, lieu chargé d'histoire qui a servi de décor de cinéma, qui aussi a vu notre actuel maire user ses fonds de culotte sur ses bancs de bois. Actuellement lieu de stockage de matériels désuets, elle pourrait revivre en favorisant les activités associatives et culturelles vitrollaines.

Enfin, nous vous rappelons qu'il est encore temps de nous faire parvenir vos doléances en mairie si vous avez constaté des dégâts dus à la sécheresse dans vos maison cette année 2020. Nous devons impérativement boucler le dossier de demande de reconnaissance de catastrophe naturelle ce premier trimestre 2021.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Nous avons bien conscience du privilège que nous avons de vivre dans un cadre aussi magnifique que celui qui nous entoure.

Nous sommes Vitrollains et Vitrollaines par choix.
Choix de rester sur la terre de son enfance,
Choix d'en être parti et d'y revenir,
Choix de construire à Vitrolles son projet de vie ou d'y élever ses enfants.

Les raisons pour lesquelles nous vivons à Vitrolles sont toutes différentes et toutes aussi riches et légitimes.

Le «bien vivre ensemble» c'est accorder nos différences de choix pour le Bien de tous.

Sons radiophoniques trop élevés, aboiements intempestifs de nos animaux de compagnie, travaux bruyants, stationnements irraisonnés... sont autant de sources de nuisance qui peuvent exaspérer, créer des mal-être ou des tensions et présenter des dangers.

S'accorder, c'est donc «bien vivre» avec ses voisins dans un esprit de respect réciproque.



Le bruit est l'une des principales sources de nuisance de la vie en communauté.

Le mieux est de pouvoir s'entretenir avec le responsable du bruit pour l'informer des désagréments ressentis.

Mais il en va surtout du bon sens et du respect civique de chacun d'entre nous.
Il y a toujours une solution pour que sa liberté ou ses nécessités n'empiètent pas celles des autres.

STATIONNEMENTS GÊNANTS

Se stationner au milieu d'une ruelle, dans un virage, devant la porte, le portail ou le garage de ses voisins est une infraction au Code de la Route.

Mais c'est aussi un risque pour autrui : impossibilité ou difficultés d'évacuation en cas de danger (Incendies, Déneigement, accès aux secours)

En cas de chute de neige, M. Christian VACHIER-MOULIN a été sollicité pour procéder au déneigement des voies communales.

Il devra pouvoir circuler sans encombres.

Des véhicules sont régulièrement stationnés de manière gênante et peuvent bloquer le passage des engins de déneigement

Quelques pas de plus et après s'être arrêté pour vider son coffre des courses, on peut garer son véhicule sur le parking.

TRAVAUX PRIVÉS

En l'absence d'arrêté municipal, les travaux privés sont légalement autorisés du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires.

MUSIQUE - FÊTES PRIVÉES

Faire la Fête, c'est normal. Il suffit d'en informer au préalable ses voisins ... ou de les inviter !

Au quotidien, on aime écouter très fort de la musique ou sa télévision ? On peut mettre un casque.

CHATS ERRANTS

De nombreux chats errants sont signalés sur la Commune.

Le règlement sanitaire départemental interdit de nourrir des animaux errants sur la voie publique.

Mais comment ne pas avoir pitié d'animaux perdus et affamés ?

Il faut savoir que toute personne qui nourrit un animal errant devient son responsable civil et pénal et doit prendre en charge sa stérilisation et son identification.

La règle est donc, soit de l'adopter, soit de contacter la SPA

- au 0891 150 410 ou au 04 90 38 07 89 - qui pourra donner ses instructions.

www.spavaucluse.com

ANIMAUX DOMESTIQUES

Nos fidèles amis à 4 pattes aboient généralement pour signaler un danger, une incursion.

Ils participent à notre sécurité. Merci aux propriétaires de chiens de veiller aux aboiements intempestifs.

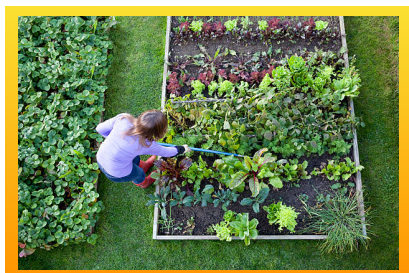
Mais laisser trainer les excréments de ses animaux dans les ruelles est un irrespect pour notre Agent Technique et pour les passants.

Un petit sac plastique et un morceau de papier dans la poche et les crottes de chiens sont facilement ramassées.

POUBELLES

Exauçant un souhait déjà ancien des habitants, et pour le bénéfice des yeux de tous, les containers de tri sélectif du rond point sont tout récemment installés sur le nouveau parking.

La Gestion de nos déchets verts : un casse-tête ?



Le principe de base est que tout brûlage est interdit sans autorisation ou obligations légales.

Arrêté Préfectoral du 30 janvier 2013
modifié par l'Arrêté du 7 février 2018 :

Seuls sont autorisés, sans déclaration préalable, à employer le feu :

- les exploitants agricoles sur les parcelles directement liées à l'exploitation parcelles affichées sur le relevé parcellaire pour les cotisations agricoles ou parcelles dont la surface en production est supérieure à 0,5 hectare d'un seul tenant
- la gestion forestière
- la lutte contre la prophylaxie
- les propriétaires des biens, et les occupants de leur chef, ayant obligation de débroussaillage au titre du code forestier

Des dérogations, dûment motivées par la nécessité d'entreprendre ou de poursuivre des travaux, peuvent être accordées par le Préfet, après avis du Directeur Départemental des Territoires et du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.
(Demandes à souscrire en Préfecture)
Dérogations notamment aux propriétaires d'oliveraies ou de chênes truffiers, même s'ils ne sont pas agriculteurs déclarés.

La façon de brûler comporte un certain nombre de critères que doivent respecter les ayants-droit :

- Périodes autorisées du 16 octobre au dernier jour de février et du 16 avril au 31 mai, sauf en cas d'un épisode de pollution atmosphérique ou par vent fort
(Vent fort : vitesse supérieure à 40 km/heure : grosses branches ou troncs des jeunes arbres agités)
- Débroussailler la zone de brûlage sur une largeur de 5 m, au moins, autour du foyer
- Ne pas procéder à l'allumage avant 8 h du matin
- Assurer la surveillance constante par des personnes capables d'en assurer l'extinction et ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers,
- Procéder à l'extinction totale des foyers avant 16 h 30

Mais pour gérer nos déchets verts plusieurs autres solutions existent :

- Le compostage (infos : www.parcduluberon.fr / ressources / les déchets / AGIR)
- La déchèterie (infos : www.cotelub.fr)
- La mise à disposition de containers de récupération (infos : www.cotelub.fr / Déchets verts - Mairie)
- Le broyage (une petite idée : partager un broyeur commun entre voisins ?)

Obligations de débroussaillage

L'obligation de débroussaillage, et de maintien en état débroussaillé, s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.



Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres.

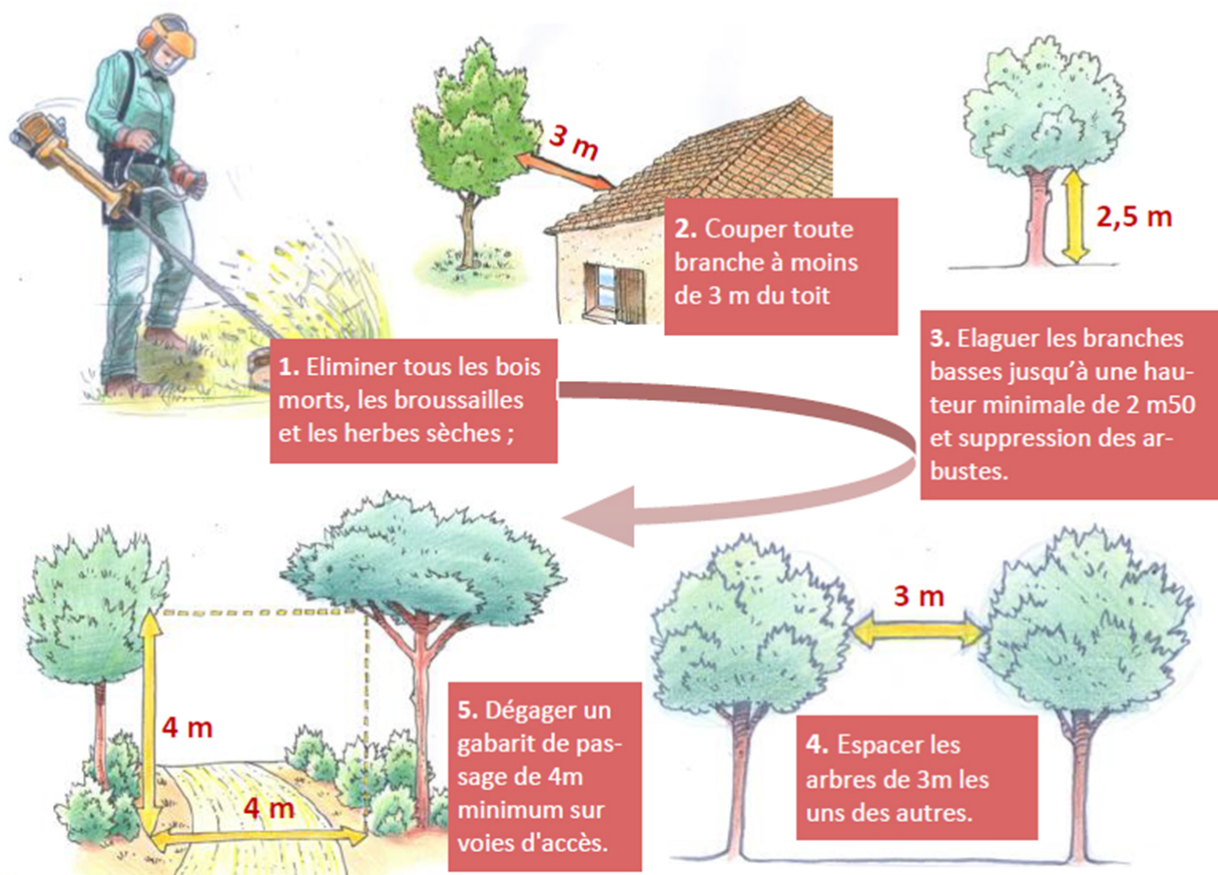
Le long des voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif), cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, vous devez demander au propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception le droit de pénétrer sur son terrain.

S'il vous refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge. Il vous faut en informer la mairie.

Des sanctions sont applicables en cas de non respect des obligations légales.

Comment débroussailler ?



LE COIN DES CURIEUX

QU'EST CE QUE LE RÉCOLEMENT ?

Le Code du Patrimoine impose à chaque changement municipal une opération d'inventaire des archives communales appelé « récolement ».

C'est une vérification systématique des fonds et collections qui fixe l'état du patrimoine communal.

Le récolement est une action obligatoire qui fait l'objet d'un procès verbal de décharge et de prise en charge des archives de la commune (Circulaire Service Interministériel des Archives de France (SIAF) du 3 mars 2014)

Qu'il ait été élu ou réélu, dans un délai d'un an, tout maire a l'obligation légale d'établir la rédaction d'un récolement des archives et biens dont la commune est propriétaire (Article 4 - Arrêté Ministériel du 31 décembre 1926 - Articles L.212-6 et 212-6-1 du Code du Patrimoine).

Le récolement se fait sous la tutelle scientifique et l'assistance des Archives Départementales.

QU'EST CE QU'UN INDISCRET ?

On connaît le sens courant d'indiscret qui définit une personne qui manque de réserve et manifeste une curiosité excessive.

Mais un indiscret peut être aussi un meuble où trois fauteuils sont accolés en forme de feuilles de trèfle. Il permet à trois personnes de discuter sans avoir à tourner la tête.

Ce meuble est une invention du second Empire. Il peut comporter jusqu'à quatre sièges. Quand il n'en comporte que deux, on parle de confident.

Les 4 « petits indiscrets » de la cour de l'école, sont une extension littéraire d'un « petit endroit à l'abri des regards indiscrets ».

Ils sont devenus une des richesses de notre patrimoine.

Leur aspect suranné apporte un charme qui n'échappe ni aux visiteurs ni à notre charmante guide du patrimoine, Françoise GENOULAZ, qui surnomme notre école, « l'école aux 4 cabinets ».

Ils ont séduit, en autres, le célèbre cinéaste Yves ROBERT qui choisit et tourna des scènes inoubliables dans notre ancienne école, en 1990, pour son film « La Gloire de mon père ».

Vous pouvez visualiser ces scènes sur le site de l'Office de Tourisme COTÉ SUD - Vitrolles en Luberon ou sur le site de la Mairie : www.vitrolles-en-luberon.fr

Notre équipe municipale, soucieuse de la préservation de notre patrimoine, a programmé la restauration de la toiture de nos « 4 petits indiscrets ».

La salle de classe fera, elle aussi, l'objet d'un programme de réhabilitation et se destinera à des activités sociales et culturelles.

Pourrions nous rêver à un Musée Yves ROBERT qui retracerait, par une décoration de photos de l'oeuvre de cet immense artiste, sa brillante carrière et son humanité lumineuse salués internationalement ?



QU'EST CE QUE LE P.E.F.C ?

Chaque année la Commune de Vitrolles en Luberon vend des coupes de bois, exploitant ainsi son important patrimoine forestier. Le Conseil Municipal vient d'approuver l'adhésion de la commune au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées P.E.F.C.

Le projet de massification de la certification des forêts P.E.F.C. en France a été présenté dès 2018 par COTELUB à la suite des incendies qui ont touché le massif du Luberon en 2017. P.E.F.C. est aujourd'hui le premier système de certification forestière en termes de surfaces forestières ainsi que la 1ère source de bois certifié au monde.

Adhérer à P.E.F.C. c'est s'inscrire dans une stratégie de développement durable, d'entretien de l'espace public, de prévention des risques d'incendie et soutient une filière économique autour de la valorisation du bois.

Pionnier de la certification forestière en France, M. SALVIGNOL, Directeur du Centre Forestier de la Bastide des Jourdans porte cette certification auprès des maires du territoire. Il est soutenu par COTELUB qui prend en charge les frais de certification de ses communes. COTELUB est ainsi la première intercommunalité à s'engager dans la certification de ses forêts.

QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL MUNICIPAL ?

Le conseil municipal, dont les membres sont élus au suffrage universel direct lors des élections municipales, représente les habitants.

Ses attributions sont très larges depuis la grande loi municipale de 1884, qui le charge de régler "par ses délibérations les affaires de la commune".

Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le conseil municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, approuve le compte administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique...

Le conseil exerce ses compétences en adoptant des délibérations. Ce terme désigne ici les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le maire, doit être communiqué avant le début de la séance.

Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos, ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats.

En cas de dysfonctionnement grave, le conseil municipal peut être dissous par décret en conseil des ministres.



Pour toute question concernant notre commune, n'hésitez pas à envoyer un courriel à :
« Le coin des curieux », mairie@vitrolles-en-luberon.fr
Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

COLLECTE DES MONSTRES

En porte à porte à Vitrolles en Luberon tous les lundis

Inscription obligatoire au standard de COTELUB :

tél. 04 90 07 48 12 9h-12h et 14h-17h

COTELUB compte sur votre civisme pour respecter les consignes et le travail difficile des agents qui restent à votre service dans la mission de propreté. www.cotelub.fr



MONOXYDE DE CARBONE = DANGER !

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut tuer.

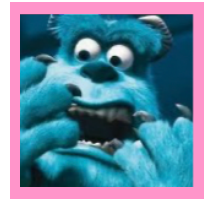
Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers) 15 (Samu)

114 (Personnes sourdes et malentendantes)

GRIPPE AVIAIRE



Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) depuis la mi-novembre. Le virus en cause (H5N8) atteint exclusivement les oiseaux ; il n'est pas transmissible à l'Homme. La maladie circule activement dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud.

Pour rappel, les mesures de protection et de biosécurité à respecter par les professionnels comme par les particuliers (basses-cours, chasseurs) sont consultables sur le site de la préfecture du Vaucluse :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/influenza-aviaire-hautement-pathogene-relevement-a13496.html>

COVID 19

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Comité des Fêtes de Vitrolles-en-Luberon

Suite au Covid, le comité des fêtes n'a pas pu honorer certaines dates de 2020.

Nous espérons pouvoir recommencer nos activités en 2021.

En voici le programme pour le 1er semestre 2021 sous condition de la crise sanitaire :



Dimanche 7 février à 16h

Dimanche 14 mars à 12h

Dimanche 28 mars à 16h

Dimanche 4 avril à 10h

Dimanche 18 avril à 12h

Vendredi 23 avril à 18h

Dégustation de crêpes - Salle du Moulin

Aïoli - Salle du Moulin

Loto du Printemps - Salle du Moulin

Chasse aux Oeufs

Repas des Anciens

Assemblée Générale

N'oubliez pas la reprise des après-midi inter-générationnels dès le mois de janvier.

Le comité des Fêtes vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et surtout une très bonne santé.



Commission ExtraMunicipale Environnement/Cadre de Vie (C.E.M. EnVie) Vitrolles-en-Luberon

En France, la démocratie repose sur un système représentatif où les élus issus de l'élection au suffrage universel possèdent la légitimité politique et la responsabilité de la gestion publique. L'expression de cette démocratie représentative issue des urnes est limitée et peut avantageusement être enrichie par une participation active et responsable des habitants dans le cadre de l'exercice de la participation citoyenne dans une logique de proximité.

En 2020, le nouveau conseil municipal a saisi cette opportunité afin de créer une nouvelle dynamique impliquant la population.

À cet effet, il est créé la commission extramunicipale Environnement-Cadre de vie. (C.E.M. EnVie)

Suite au vote du conseil municipal et à l'annonce faite dans le bulletin municipal de Juillet 2020, les personnes intéressées par cette commission se sont retrouvées le 8 octobre salle du Moulin pour une 1ère réunion. Le compte-rendu de cette réunion est consultable (ainsi que tous les comptes-rendus du conseil municipal) sur le site internet de la mairie www.vitrolles-en-luberon.fr

Qu'est-ce qu'une commission extramunicipale ?

L'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet la création de commissions extramunicipales (également appelées comités consultatifs), composées à la fois d'élus et de personnes n'appartenant pas au conseil municipal. Le maire en est président de droit mais il peut se faire représenter par un autre élu du conseil municipal.

Les commissions extramunicipales ont pour objectif d'associer les citoyens qui le souhaitent à la réflexion sur les grands thèmes de la vie communale. Elles leur permettent de s'informer sur les affaires de la commune, d'entretenir le dialogue avec leurs élus. Elles ont ainsi pour rôle et missions d'être un lieu d'émergence de projets et d'initiatives locales, qui le cas échéant, pourront être proposés au conseil municipal. Il s'y exerce une participation active et responsable des habitants. La recherche de l'intérêt général doit guider leurs différentes réflexions et propositions.

Les « Débats autour d'un livre » ont 10 ans !



Et voilà, 10 ans déjà.

En effet, c'était le 3 décembre 2010, lors de l'Assemblée générale du Comité des Fêtes de notre village, que trois drôles de dames, Jacky Ragot, Caroline Mackenzie et Anne Renes, ont proposé d'organiser des soirées où les participants débattraient d'un livre proposé par l'un d'entre eux, lu par tous.

Une première réunion a eu lieu dès janvier 2011 afin de préparer les soirées à venir, l'objectif étant de proposer à tous le plaisir à la fois de lire et de partager.

Plaisir de lire un roman d'amour, un roman historique, un policier, des contes fantastiques, des contes de science-fiction. Plaisir de lire une des grandes œuvres de la littérature.

Il n'y a pas de limite. Ainsi, chacun propose le livre dont il a envie de parler lors d'une soirée qui y est consacrée, car il le trouve intéressant, drôle, passionnant. L'ouvrage ainsi que son auteur sont présentés, et puis les échanges entre les participants permettent de partager les impressions de chacun.

Bien entendu, la soirée se termine autour d'un verre et de choses délicieuses à goûter, préparées, c'est maintenant la tradition, par celui qui a proposé le livre.

En 10 ans, une soixantaine d'ouvrages ont ainsi enrichi l'expérience de lecture, le grand intérêt des soirées étant qu'on lit un livre qu'autrement on n'aurait probablement pas lu, des auteurs, des contrées, qu'on découvre. Et aussi, le grand plaisir de retrouver un grand classique.

A n'en citer que quelques-uns : « Sido » de Colette, présenté pour la toute première soirée par notre regrettée Jackie Ragot, puis « La Virginienne », présenté par Marie-Laure Dhalluin.

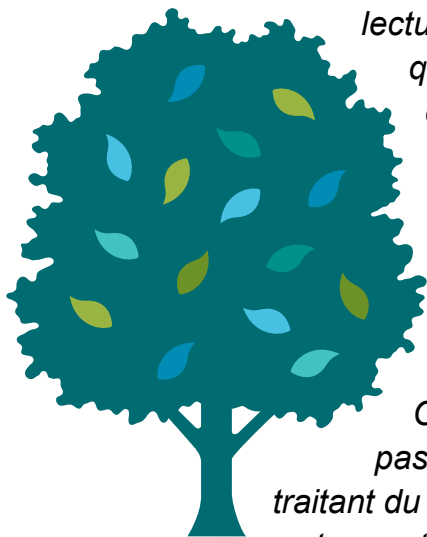
Mais impossible de tout citer.

Cette année a été marquée par la lecture de livres absolument passionnants et magnifiques : « Les étoiles s'éteignent à l'aube », traitant du déclin des peuples indiens en Amérique et leur lien profond à la nature ; et « Gouverneurs de la rosée » nous parlant des désastres liés à la déforestation en Haïti et l'espoir de voir revenir l'eau.

Comme pour toutes les activités, les soirées ont dû être interrompues à deux fois par les confinements.

Elles reprendront dès le 11 janvier et accueillent, évidemment, tous les Vitrollains et leurs invités.

Anne Renes



Débats autour d'un livre

Salle du Moulin, à 19 h15

(Les horaires seront précisés en fonction des impératifs, couvre-feu, ...)



CALENDRIER 2021

Lundi 11 janvier 2021 :

« *Reflet dans un œil d'homme* » de Nancy Huston

présenté par Andrée Meunier

Lundi 8 mars 2021 :

« *Petit pays* » de Gaël Faye

présenté par Josette Maldonado

Lundi 26 avril 2021 :

« *Regain* » de Jean Giono

présenté par Caroline Mackenzie

Lundi 14 juin 2021 :

« *La fin de la mégamachine* » de Fabian Scheidler

présenté par Jean-Christophe Selmi

Lundi 6 septembre 2021 :

« *Calamity Jane - Lettres à sa fille* »

présenté par Sonia Godard



L'équipe du Songe d'Orphée est au regret de vous annoncer que sa VIII ème édition du Concert de l'Avent ne pourra avoir lieu en cette fin d'année 2020 en raison des dispositions gouvernementales de la lutte anti-COVID 19.

Les artistes, très éprouvés par cette crise, et qui depuis de nombreuses années vous offrent ces moments de partage, se joignent à nous pour vous adresser leurs meilleurs voeux d'espérance, de retrouvailles et de bonne santé.



LE COIN DE LA COMM'

Fibre. Il n'a échappé à personne que des travaux pour amener la fibre jusqu'à Vitrolles ont eu lieu ces derniers mois.

Nous avons réglé avec Médiapost les derniers points liés aux adresses postales de tous les lieux susceptibles d'être raccordés, nous attendons maintenant un retour précisant le début de l'offre commerciale auprès des particuliers. Il semblerait que Bouygues Télécom proposera quelque chose au printemps.



Dans le cadre d'un grand plan national pour le numérique, ce même Bouygues Télécom est chargé d'améliorer (doux euphémisme !) notre couverture réseau pour la **téléphonie mobile**.

Pour cela, une antenne devrait donc être implantée quelque part par ici.

Dans les prochains mois donc, si tout va bien, les habitants de Vitrolles en Luberon vont finalement être hyperbranchés.



Après la fibre, bientôt au village, **un DAE**.

(Défibrillateur Automatique Electrique)

Aïe !

Alors, moins de travaux que pour la fibre certainement, mais il faut lui trouver un lieu !



Info-Flash, c'est quoi ?

Non, rien avoir avec France-Info ou Flash Gordon..

C'est une application (gratuite) à télécharger sur votre smartphone, et qui vous permet (entre autre) de recevoir en temps réel les infos et alertes concernant votre commune préférée.

Pour ceux et celles qui le souhaitent, les messages d'alerte peuvent être envoyés par SMS ou même par appel téléphonique.

Et réciproquement, cela permet à la municipalité de faire passer un message ou une info urgente rapidement à toutes les personnes équipées de cette application.

Nous vous conseillons donc de la télécharger (taper simplement « infoflash » sur votre moteur de recherche) si ce n'est déjà fait !



Site internet.

Il existe (si si, il paraît que le voisin de ma cousine l'a vu) un Site internet Officiel de la commune :

www.vitrolles-en-luberon.fr

Et il est même optimisé (automatiquement !) pour l'écran des smartphones.

Alors allez y faire un tour !

LE COIN DES SPORTIFS (ET DES GOURMANDS)



Vous avez un (ou plusieurs) vélo(s) un peu délaissé(s) ?
L'état vous aide maintenant pour le remettre en ordre de marche

Le Coup de Pouce REPARATION offre une prise en charge jusqu'à 50€ pour la remise en état d'un vélo au sein du réseau des réparateurs référencés.

renseignements : Alvéole
www.coupdepoucevelo.fr

Notre commune attire les randonneurs, les cyclistes, mais aussi les vététistes : Un nouveau circuit référencé de VTT part maintenant du village.

www.chemindesparcs.fr un site Internet pour préparer vos balades et randonnées dans le Parc du Luberon À pied, à vélo, à VTT ou à cheval, nous partageons les trésors de nos territoires préservés ! Pour découvrir, à votre rythme et selon vos envies, une mosaïque de paysages, la faune et la flore remarquables de la Provence, le patrimoine rural méconnu, Toutes les infos sur les circuits vélo VTT rando sur : l'appli gratuite « [Chemin des Parcs](#) ».



Cela vous a manqué ces derniers mois, cela vous manque encore :

Les festivités villageoises du comité des fêtes sont en berne depuis qu'une certaine Covid...

Pour réchauffer ceux qui on été privés de leur traditionnel repas des anciens, la municipalité a prévu une petite surprise (de Noël) pour tous nos concitoyens âgés de 65 ans et plus.. Vous pourrez venir la chercher en mairie ou vous la faire porter sur rdv en appelant au [04 90 77 82 01](tel:0490778201).

Retrouvez tous les liens utiles sur le site de la commune www.vitrolles-en-luberon.fr

Soutenez vos commerces de proximité !

Retrouvez un large choix de produits auprès de vos commerçants préférés 100 % local.
Fleuristes, boulangers, primeurs, artisans, créateurs



100% LOCAL
100% EN LIGNE !



Un panier 100% COTELUB

Faire ses courses en ligne auprès de nos commerçants locaux ? C'est maintenant possible !
Profitez d'un panier accessible en un click, 24h/24 et 7jours/ 7 ! www.clickencotelub.fr



Le Cigalon fait son cinéma à Vitrolles

mercredi 27 janvier
mercredi 24 février
mercredi 31 mars
mercredi 28 avril



www.vitrolles-en-luberon.fr

Conception & crédit photos : JC SELMI